

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

08/07/91

Origine :

DGR

ENSM

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Mesdames et Messieurs les Médecins-Conseils

Régionaux

Monsieur le Médecin Chef de la Réunion

Réf. :

DGR n° 2650/91 - ENSM n° 1437/91

Plan de classement :

25202

Objet :

Prise en charge des sondes urinaires à usage unique.

Dans l'attente de la révision de la nomenclature des sondes inscrites au TIPS, il est convenu

d'étendre au sexe masculin la prise en charge des sondes à usage unique remboursées sur devis

après entente préalable pour les séquelles urinaires de spina bifida.

Pièces jointes :

Liens :

Compl.la
circ.CNAMTS

SDAM n° 740/78 - ENSM n° 283/78

Date d'effet :

Date de Réponse :

Téléphone :

42.79.35.89 - 42.79.35.56

@

**Direction de la
Gestion du Risque
Echelon National
du Service Médical**

08/07/91

Origine : Mesdames et Messieurs les Médecins-Conseils
DGR Régionaux
ENSM Monsieur le Médecin Chef de la Réunion

N/Réf. : DGR n° 2650/91 - ENSM n° 1437/91

Objet : Prise en charge des sondes urinaires à usage unique

La circulaire SDAM 740/78 et ENSM 283/78 du 30 Mars 1978 fixe les conditions dans lesquelles les caisses peuvent prendre en charge certains types de sondes à usage unique.

Il est rappelé que les sondes à usage unique ne sont pas inscrites en tant que telles au Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires et ne peuvent être remboursées que pour des cas particuliers sur devis, après entente préalable de l'organisme payeur.

La circulaire précitée limite le remboursement des sondes à usage unique prescrites aux malades porteurs de séquelles urinaires de SPINA BIFIDA uniquement de sexe féminin.

Dans l'attente de la révision de la nomenclature des sondes inscrites du Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires, il est convenu d'étendre au sexe masculin le remboursement de ce type de sonde.

Le Directeur•
de la Gestion de Risque

J.P. PHELIPPEAU

